

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL



LE (LA) RECIPIENDAIRE

DIPLOME D'ETAT

NOUS SOUSSIGNES, MEMBRES DU JURY DE L'EXAMEN D'ETAT DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG, INSTITUE PAR L'ORDONNANCE N° 88-092 DU 07 JUILLET 1988;

VU LA LOI-CADRE N°86-005 DU 22 SEPTEMBRE 1986 DE L'ENSEIGNEMENT NATIONAL, SPECIALEMENT EN SES ARTICLES 43, 125 ET 126;

VU, TEL QUE MODIFIE ET COMPLETER A CE JOUR, L'ARRETE MINISTERIEL N° MINEPSP/CABMIN/0040/2004 DU 20 AVRIL 2004 MODIFIANT ET COMPLETANT L'ARRETE MINISTERIEL N° MINEPSP/CABMIN/0008 DU 15 JANVIER 2004 PORTANT MESURES TRANSITOIRES RELATIVES A L'ORGANISATION DE L'EXAMEN D'ETAT DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG,

ATTESTONS QUE X LE NOMME MOLA MBONGO ALVIN LA NOMMEE:	
NE (E) A KINSHAS	LE 1 1 07 1 9 9 4
A PARTICIPE A LA SESSION 2013 DE L'EXAMEN D'ETAT ET A OBTENU SOIXANTE - TROIS POUR CENT DES POINTS AUX CONDITIONS DE REUSSITE FIXEES PAR L'ORDONNANCE SUSMENTIONNEE.	
	T DIPLOME D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG DE LA
SECTION TECHNIQUE	OPTION COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE
DELIVRE A	KINSHASA, LE 22 AOUT 2013
L'INSPECTEUR GENERAL, PRESIDENT DU JURY	LE SECRETAIRE GENERAL, SUPERVISEUR

1671879

TS.07